



Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 22 janvier 2026

WFP/EB.1/2026/6-D/1/Add.1

Original: anglais

Fonctions de contrôle

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>)

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour l'Arménie (2019-2025)

Contexte

Le présent document contient la réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique de pays (PSP) établi pour l'Arménie pour 2019-2025. Conduite entre mars 2024 et février 2025, l'évaluation avait pour double objectif de rendre compte de l'action menée et de favoriser l'apprentissage tout en permettant, par ailleurs, de dégager des informations utiles à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique de pays.

Cinq recommandations, dont quatre d'ordre stratégique et une d'ordre opérationnel, ont été formulées à l'issue de l'évaluation. Il est indiqué dans la présente réponse si le PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et le délai de mise en œuvre des recommandations.

Coordonnatrice responsable:

Mme L. Meliouh
Directrice de pays
courriel: leila.meliouh@wfp.org

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé</p> <p>Délai de mise en œuvre: juillet 2025 (présentation du PSP au Siège)</p> <p>1. Préciser la structure du plan stratégique de pays de façon à établir plus clairement les interdépendances entre le renforcement des capacités du pays et l'assistance directe, et accompagner cette structure d'un cadre logique et d'un système de suivi adéquats en prévoyant les moyens en personnel et les compétences nécessaires à une mise en œuvre efficace.</p>	Bureau de pays Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale et Siège à Rome pour appui et approbation, et en concertation avec le Gouvernement, les autres organismes des Nations Unies et les partenaires coopérants	La recommandation est acceptée.				
<p>1.1 Élaborer une théorie du changement claire, qui met l'accent sur les relations programmatiques entre les interventions et précise comment les diverses activités relevant de trajectoires de changement différentes (pour le renforcement des capacités du pays et l'assistance directe) contribueront aux résultats. Pendant la mise en œuvre du plan stratégique de pays, la théorie du changement ainsi que ses trajectoires de changement détaillées et les hypothèses générales et spécifiques sur lesquelles elle repose doivent être examinées et actualisées régulièrement pour qu'elle puisse être utilisée comme outil de gestion des programmes.</p>		La recommandation est acceptée.	1. Le plan stratégique de pays (PSP) pour 2026-2030 reposera sur la théorie du changement élaborée pendant l'atelier consacré à l'établissement du plan, de sorte que les activités des programmes soient reliées les unes aux autres et coordonnées.	Bureau de pays	Juillet 2025 (présentation du PSP dans le cadre du processus électronique d'examen des programmes)	Achevé

Recommendations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
1.2 Élaborer des indicateurs relatifs au suivi des activités de renforcement des capacités du pays, qui donnent périodiquement une vue d'ensemble des progrès réalisés. Adapter les indicateurs de produit et d'effet direct aux activités d'appui d'urgence, de protection sociale et de développement économique, ainsi qu'à leurs effets différenciés sur les femmes, les hommes, les jeunes et les personnes handicapées. Prévoir des indicateurs d'effet direct relatifs à la sécurité alimentaire pour toutes les activités pertinentes du portefeuille, en plus de ceux axés spécifiquement sur les interventions, afin que l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition soit au cœur de l'ensemble du plan stratégique de pays.		La recommandation est acceptée.	2. Les indicateurs de produit et les indicateurs d'effet direct relatifs aux activités du plan stratégique de pays pour 2026-2030 seront mis au point dans le respect du nouveau Cadre de résultats institutionnels.	Bureau de pays	Juillet 2025	Achevé
1.3 Élaborer une stratégie précise de planification des effectifs reposant sur une évaluation des capacités existantes. Renforcer les capacités techniques en rapport avec les activités relatives aux filières alimentaires, aux changements sociaux et comportementaux ainsi qu'à l'apprentissage et à la gestion des connaissances, y compris en matière de suivi et d'évaluation, afin de faire concorder les activités de renforcement des capacités avec la priorité première du plan stratégique de pays. (décembre 2026)		La recommandation est acceptée.	3. Un processus d'adaptation structurelle et de planification stratégique des effectifs a été conduit en 2025. En conséquence, des postes liés au suivi et à l'évaluation ont été créés dans les bureaux de terrain, et des capacités techniques supplémentaires seront mises en place en fonction des besoins associés au nouveau PSP. Le bureau de pays s'emploie en permanence à évaluer la composition des effectifs au regard des priorités énoncées dans le nouveau PSP.	Bureau de pays	Décembre 2026	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé</p> <p>Délai de mise en œuvre: décembre 2026</p> <p>2. Continuer de mettre l'accent sur les activités de renforcement des capacités qui visent à faciliter le transfert sans heurts de la responsabilité des interventions du PAM au Gouvernement au niveau national, en assurant un accompagnement adéquat de la mise en œuvre à l'échelle des provinces et des communautés, ainsi que sur l'appui au développement des capacités des organismes non gouvernementaux bénéficiaires d'investissements du PAM, au titre du présent plan stratégique de pays et des prochains.</p>	Bureau de pays (appui fourni par le bureau régional et le Siège à Rome)	La recommandation est acceptée.				
2.1 S'attaquer aux problèmes institutionnels empêchant le transfert efficace de la responsabilité du programme d'alimentation scolaire, notamment ceux relatifs à la gestion économique et financière des investissements, et appuyer l'extension potentielle de l'alimentation scolaire aux écoles situées à Erevan, aux classes supérieures des écoles primaires et aux établissements secondaires. Renouveler l'analyse coûts-avantages des interventions axées sur l'agriculture en milieu scolaire, y compris des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique. Développer les initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire pour partager avec d'autres pays les enseignements tirés des approches innovantes suivies en Arménie dans le domaine de l'alimentation scolaire.		La recommandation est acceptée.	1. Dans le cadre du transfert des responsabilités et en collaboration avec le Gouvernement, le PAM appuiera l'élaboration d'un plan concernant la composante commerciale des opérations d'alimentation scolaire, qui pourrait aider à étendre l'alimentation scolaire au-delà du cycle primaire. 2. Un appui technique sera fourni pour l'élaboration d'un cadre règlementaire relatif à l'alimentation scolaire et à la nutrition.	Bureau de pays et Gouvernement	Décembre 2030	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			3. Des actions ciblées seront menées en collaboration avec le Gouvernement pour mobiliser des financements supplémentaires en faveur de l'élargissement des modèles d'alimentation scolaire porteurs de transformations et du partage des enseignements tirés de l'expérience avec d'autres pays.	Bureau de pays	Décembre 2030	En cours
2.2 Intensifier les activités de renforcement des capacités du pays dans les domaines de la protection sociale réactive face aux chocs et de la préparation aux situations d'urgence en mettant l'accent sur l'amélioration de l'appui apporté en matière de législation et de politiques au niveau national et sur le développement des capacités et des synergies au sein des services sociaux unifiés au niveau décentralisé.		La recommandation est acceptée.	4. Le PAM fournira un appui technique pour l'institutionnalisation des outils et des systèmes permettant d'assurer une protection sociale réactive face aux chocs. Dans ce cadre, il fournira aux ministères concernés un appui technique en matière de préparation aux situations d'urgence.	Bureau de pays	Décembre 2030	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: moyen</p> <p>Délai de mise en œuvre: décembre 2027</p> <p>3. Renforcer la prise en compte des priorités transversales dans le plan stratégique de pays tout en développant les activités spécifiquement conçues pour inclure les femmes et les autres personnes vulnérables et en augmentant les investissements consacrés aux approches destinées à faire évoluer la société et les comportements.</p>	Bureau de pays (appui fourni par le bureau régional et le Siège à Rome)	La recommandation est acceptée.				
3.1 Adapter les activités de renforcement des moyens d'existence et de la résilience pour contribuer à l'émancipation économique des femmes et des personnes handicapées. À cet effet, il est possible de mettre en place un soutien financier et des facilités de crédit spécifiques à l'intention des femmes et de sélectionner des cultures et des activités économiques précises adaptées à leurs besoins.		La recommandation est partiellement acceptée.	1. D'ici à la fin de 2026, la responsabilité des activités d'appui aux moyens d'existence et de renforcement de la résilience sera transférée au Gouvernement et aux communautés. Le PAM aidera le Gouvernement à intégrer l'émancipation économique des femmes et des personnes handicapées dans les actions de renforcement des capacités.	Bureau de pays	Décembre 2027	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
3.2 En étroite coordination avec le Gouvernement, d'autres entités des Nations Unies, le secteur privé et les communautés, s'investir dans une importante composante axée sur les changements sociaux et comportementaux visant à appuyer des mesures d'action publique et d'autres interventions qui s'attaquent aux problèmes à long terme associés à la qualité de la nutrition, tels que l'obésité et le diabète, ainsi qu'à d'autres priorités transversales dans les domaines où un changement de comportement est nécessaire, comme la sécurité alimentaire, l'évolution du climat et la santé environnementale.		La recommandation est acceptée.	2. Pour appuyer le Gouvernement et faciliter le transfert des responsabilités, le bureau de pays veillera à ce que des activités relatives aux changements sociaux et comportementaux soient intégrées dans l'ensemble de ses interventions et prévoira des mesures pour évaluer les progrès accomplis.	Bureau de pays et Gouvernement	Décembre 2030	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé</p> <p>Délai de mise en œuvre: décembre 2027</p> <p>4. En s'appuyant sur les atouts particuliers dont le PAM dispose en matière d'assistance humanitaire, continuer de mettre en place une approche axée sur le nexus action humanitaire-développement dans le cadre d'interventions conçues pour répondre aux besoins des individus et des communautés, avec comme objectif d'intégrer cette approche dans les systèmes publics.</p>	Bureau de pays (appui fourni par le bureau régional et le Siège à Rome)	La recommandation est acceptée.				
4.1 Au niveau communautaire, collaborer avec des partenaires pour créer des interdépendances explicites entre les activités d'aide humanitaire, de rétablissement des moyens d'existence et de développement économique qui créent des trajectoires claires permettant aux bénéficiaires de se passer de l'assistance.		La recommandation est partiellement acceptée.	1. Le prochain PSP comporte une activité générique relative aux interventions d'urgence. Dans la mesure du possible, le bureau de pays favorisera les liens et les transitions entre l'aide humanitaire et les activités axées sur le développement. Ces dernières viseront à réduire les besoins et à renforcer les capacités du Gouvernement afin de garantir un transfert sans heurts des responsabilités.	Bureau de pays	Décembre 2030	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
4.2 Collaborer avec le Gouvernement et d'autres partenaires menant des activités de secours et de développement pour assurer la complémentarité entre les interventions mises en œuvre dans les mêmes régions géographiques et, en particulier, pour coordonner les interventions avec les programmes nationaux lorsque cela est possible.		La recommandation est acceptée.	2. Le bureau de pays continuera de renforcer la collaboration avec le Gouvernement et les principaux partenaires pour assurer la coordination et la complémentarité des interventions dans le cadre d'une planification conjointe au sein des mêmes zones géographiques. Cette démarche s'inscrira dans la perspective du transfert de la responsabilité des activités et de la réduction des besoins humanitaires.	Bureau de pays	Décembre 2030	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé</p> <p>Délai de mise en œuvre: décembre 2026</p> <p>5. Renforcer les partenariats stratégiques et opérationnels existants et en établir de nouveaux, notamment dans le cadre de la coordination et de la programmation conjointe avec des entités des Nations Unies, et mettre en place un réseau efficace de partenaires coopérants sur le terrain.</p>	Bureau de pays (appui fourni par le bureau régional et le Siège à Rome)	La recommandation est acceptée.				
5.1 Élargir le réseau de partenaires en vue de tirer parti des complémentarités dans les domaines où le PAM dispose de compétences limitées en interne, notamment dans le cadre de l'approche axée sur le nexus action humanitaire-développement, de la fourniture de services de développement des entreprises et de financements aux petites et moyennes entreprises des filières alimentaires pertinentes, et des changements sociaux et comportementaux.		La recommandation est acceptée.	1. Le bureau de pays s'appuiera sur les partenariats qu'il a déjà noués en Arménie pour faire en sorte que le savoir-faire et les capacités nécessaires soient disponibles dans les zones clés. Il mènera des actions ciblées visant à élargir la collaboration avec le secteur privé et le monde universitaire et à tirer parti des partenariats non transactionnels et informels pour favoriser une mise en œuvre coordonnée qui contribue à réduire les besoins humanitaires.	Bureau de pays	Décembre 2030	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
5.2 Investir dans le renforcement des mécanismes de coordination des Nations Unies destinés aux interventions humanitaires pour lesquels le PAM est bien positionné, et étudier les possibilités de mise en œuvre de nouveaux projets conjoints aux fins, par exemple, du développement des filières alimentaires et de l'amélioration de la qualité de la nutrition en Arménie.		La recommandation est acceptée.	2. En collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies, le bureau de pays renforcera sa coopération avec le Gouvernement et mettra en place des procédures opératoires normalisées convenues d'un commun accord qui sont en rapport avec les domaines de travail du PAM.	Bureau de pays	Décembre 2030	En cours